ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 45071

Texte de la question

Interpellé par des assurés de la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires de sa circonscription, M. Jean-Marie Bockel attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les sous-effectifs de cet organisme, qui nuisent à son bon fonctionnement et à la qualité des prestations en direction des affiliés. La surcharge de travail conduit à des retards dans le traitement des dossiers et, notamment, dans le règlement des cotisations maladie, plaçant ainsi certains cotisants dans une situation difficile. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour remédier à ces dysfonctionnements, dont les premiers à souffrir sont les assurés cotisants.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Bockel
Circonscription : Haut-Rhin (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45071
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2391
Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4716